



## ARRÊTÉ N° 157/2023

### Stationnement Interdit Rue des Hortensias Du 16 au 20 Octobre 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise MVTP en date du 25 septembre 2023 de réglementer la circulation rue du Nouette pour la réalisation d'un branchement Enedis du 16 au 20 octobre 2023.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement Enedis, le stationnement sera interdit au droit du chantier, rue des Hortensias du 16 au 20 Octobre 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise MVTP.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise MVTP.

Fait à QUÉVERT, le 26/09/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

